RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3F INFO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1100 Euros

Siège social : 11 Allée des Passiflores
92270 BOIS-COLOMBES

R.C.S. 534 568 498

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le 20 août à 9 heures

Au siège social à BOIS-COLOMBES

Monsieur **Franck FOTSO NGUEKAM** demeurant [redacted] Propriétaire d'une part sociale de 1100 euros émises par la Société **3F INFO**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1100 euros.

Associé unique et seul Gérant de ladite Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du siège social

PREMIÈRE DÉCISION :

L'associé unique décide de transférer le siège social pour le domicilier à compter de ce jour à l'adresse suivante :

[redacted]

DEUXIÈME DÉCISION :

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier **l'article 4** des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 11, Rue Armand Lépine – 92270 BOIS-COLOMBES

Le reste de l'article est inchangé

TROISIÈME DÉCISION :

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique.

Franck FOTSO NGUEKAM



.